



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS  
COMMUNAUTAIRES ASSOCIES**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURE DE PRODUITS PETROLIERS ET ASSIMILES ET  
PRODUITS ASSOCIES (4 LOTS) - SIGNATURE DES ACCORDS CADRES A BONS DE  
COMMANDE LOTS 1, 2 ET 3**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a lancé une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert, selon les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2-1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet la fourniture de produits pétroliers et assimilés et produits associés, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes pour une durée initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions et décomposée comme suit :

- Lot 1 : Fourniture de gasoil en cuve, avec un montant maximum annuel de 3 000 000 € HT,
- Lot 2 : Fourniture de carburant HVO 100 XTL en cuve, avec un montant maximum annuel de 2 500 000 € HT,
- Lot 3 : Fourniture d'AUS 32, avec un montant maximum annuel de 70 000 € HT,
- Lot 4 : Fourniture d'huiles et graisses pour véhicules et matériels, avec un montant maximum annuel de 50 000 € HT

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 24 septembre 2024 a décidé de retenir les propositions des sociétés suivantes, jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 - Fourniture de gasoil en cuve avec la société SAS DUFETEL ET FILS située à Dainville (62750), 120 avenue Antoine de Saint Exupéry, pour un montant de 1 360 189,20 € HT issu du détail quantitatif estimatif,
- Lot 2 - Fourniture de carburant HVO 100 XTL en cuve avec la société SAS DUFETEL ET FILS située à Dainville (62750), 120 avenue Antoine de Saint Exupéry, pour un montant de 904 332 € HT issu du détail estimatif quantitatif,
- Lot 3 – Fourniture d'AUS 32 : l'offre de la société SAS DUFETEL ET FILS située à Dainville (62750), 120 avenue Antoine de Saint Exupéry, pour un montant de 18 654 € HT issu du détail estimatif quantitatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer les accords-cadres à bons de commande ayant pour objet la fourniture de produits pétroliers et assimilés et produits associés pour une durée initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions, avec les sociétés suivantes :

- Lot 1- Fourniture de gasoil en cuve avec la société SAS DUFETEL ET FILS située à Dainville (62750), 120 avenue Antoine de Saint Exupéry, pour un montant maximum annuel de 3 000 000 € HT,
- Lot 2 - Fourniture de carburant HVO 100 XTL en cuve avec la société SAS DUFETEL ET FILS située à Dainville (62750), 120 avenue Antoine de Saint Exupéry, pour un montant maximum annuel de 2 500 000 € HT,
- Lot 3 - Fourniture d'AUS 32 avec la société SAS DUFETEL ET FILS située à Dainville (62750), 120 avenue Antoine de Saint Exupéry, pour un montant maximum annuel de 70 000 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **24 OCT. 2024**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **25 OCT. 2024**

Et de la publication le : **25 OCT. 2024**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**